

Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement Compte rendu du COMITE SYNDICAL : SEANCE du 4 avril 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 27 mars s'est réuni en Mairie de Vals, sous la Présidence de M Eric JOURET. La séance est ouverte à 18 h 30.

Présents:

M JOURET, M LOUCHE, M BRUN, M BONNEFILLE, M MOUNIER, M CEYSSON Mmes EL FARKH, LAJOIE, ROBERT, NICOLINI

Approbation du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022

SITHERE

SIRET 250 70076200017

Délibération du Comité syndical sur le compte administratif 2022

Affectation du résultat

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de procuration : VOTES: - Pour: 10

> - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation: 27 mars 2023

Le Comité Syndical réuni, le 4 avril 2023 , sous la présidence de M. Michel CEYSSON , délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion

dressés par M. Eric JOURET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 422.95	246 478.41		239 055.46	
Opérations de l'exercice	621 195.43	1 439 963,57	2 986 600.32	2 811 273.17	3 607 795.75	4 251 236.74
TOTAUX	621 195.43	1 447 386.52	3 233 078.73	2 811 273,17	3 846 851.21	4 251 236.74
Resultats d'execution - 🛪 🐇	CANADIC IL SUID	826-191.09	421:805/56	7 (10) (10) (10) (10)	0.6.250.00000000000000000000000000000000	56V/10755257878787878404385/53
Besoin de financement		421 805.56			and the second s	
Excédent de financement		- €				
Restes à réaliser		- T	2 008 193.00	1 777 053.00		

Excédent de financemen

Besoin de financement

Besoin de financement total

652 945.56 euros

231 140.00

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de

os au compte 1068 section d'investissement 173 245 53

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ont signé le registre des délibérations :

M. Eric JOURET ayant quitté la salle ne prends pas part au vote.

12/04/2023 Pour expédition conform Le Président



Convention commune/STVB/Atout France

En janvier 2023, la commune de Vals-les-Bains, ville touristique et thermale, a été identifié parmi les stations répondant aux critères pour s'inscrire dans une démarche de promotion / commercialisation d'une offre de « tourisme de bien-être ».

Atout France, Agence de développement touristique de la France, a sollicité la station pour participer à une campagne de communication nationale, avec deux enjeux :

- Enjeu d'image : positionner les stations thermales comme des îlots de bien-être
- Enjeu commercial : accélérer la reprise du secteur en contribuant à promouvoir de nouveaux usages

Les objectifs sont les suivants :

- Attirer de nouvelles clientèles plus jeunes,
- Mieux répartir les flux et stimuler la fréquentation sur le printemps et l'été,
- Surfer sur le slow tourisme et le besoin de déconnexion.

Considérant la vocation touristique et thermale de Vals-les-Bains, le potentiel de la station, et l'ampleur de la campagne de communication programmée par Atout France, il est proposé au comité de participer à cette campagne en mettant en place une convention de partenariat entre le SITHERE, l'établissement thermal, la commune de Vals-les-Bains et l'Office Intercommunal du Tourisme du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues.

→ Les membres présents et/ou représenté approuvent à l'unanimité la convention, selon le document joint en annexe et charge son Président de signer toute pièce nécessaire à son application

Décision modificative N°1

Le présent projet de décision modificative n°1 a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits au budget primitif 2023.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 16441-01 : Opérations afférentes à l'empront		1 350 000.00€
T OTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 350 000.00€
D 231411-414 : Complexe NEYRAC		410 000.00€
T OTAL D 23 : Immobilisations en cours		410 000.00€
R 1321-414 : Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		586 000.00€
R 1322-414 : Subv. non transf. Régions		264 000.00€
R 1323-414 : Subv. non transf. Départements		200 000.00€
T OTAL R 13: Subventions d'investissement		1 050 000.00€
R 1641-01 : Empronts en euros		710 000.00€
T OTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		710 000.00€

→ Le comité syndical à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, approuve cette proposition.

Subvention Fonds vert complexe thermal de Neyrac les Bains

Annoncé le 27 août 2022, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Il est proposé au comité syndical de solliciter la subvention de l'Etat Fonds verts pour la réhabilitation des thermes de Neyrac les bains. Le projet prévoit en effet une meilleure isolation des bâtiments, une réductions des consommations des eaux chaudes, une amélioration des systèmes de traitement de l'air. Ces travaux vont permettre une réduction de 30 à 40 % des consommations énergétiques, ce qui est conforme aux attentes des objectifs du Fonds Vert.

→ Le comité syndical autorise le Président à solliciter la subvention de l'Etat Fonds verts pour la réhabilitation des thermes de Neyrac les Bains, commune de Meyras, et charge son Président de signer toute pièce nécessaire.

Convention de financement des travaux de toiture des thermes de Saint-Laurent-les-bains

Suite à l'obtention d'un financement de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan thermal pour la réalisation des travaux de rénovation du complexe thermal de Saint Laurent les bains, il est proposé de réaliser les travaux de réhabilitation des toitures pendant l'hiver 2023-2024.

Pour financer le solde du coût de ces travaux, il convient de signer une convention financière permettant au délégataire de prendre en charge la dépense déduction faite des subventions obtenues.

C'est pourquoi il est proposé au comité syndical d'approuver le projet de convention financière, et d'autoriser le président à la signer.

→ Les membres présents et/ou représenté approuvent la convention, selon le document joint en annexe et chargent son Président de signer toute pièce nécessaire à son application.

> Fait à Vals les Bains, le - 4 OCT. 2023 2 Le Président